

Règlement du Trail Urbain Nantais 2024 - 98ème Tour de Chantenay

Article 1 : Les épreuves

Le Trail Urbain Nantais, se déroulera le dimanche 27 Octobre 2024. Cette manifestation sportive est organisée par le Métallo Sport Chantenay Nantes Athlétisme. Elle comporte deux courses :

- Le Tour de Chantenay ouvert aux femmes et hommes de cadets (nés avant le 01/01/2010) à masters, sur une distance de 8,4 km, correspondant à une boucle du circuit. Le départ est à 9H30.
- Le Trail Urbain Nantais ouvert aux femmes et hommes de juniors (nés avant le 01/01/2008) à masters, sur une distance de 17,5 km, correspondant à deux boucles du circuit. Le départ est à 10H45.
- Les départs des deux épreuves se feront rue de La Marseillaise, près de la Mairie Annexe de Nantes Chantenay.
- Les arrivées se situeront Bld de la Liberté, face à la Mairie de Chantenay.

- Les challenges :

Le challenge Entreprise, dénommé Challenge Métallo, se décline sur les deux courses, en équipe mixte de 2 femmes et 2 hommes. Par ailleurs, l'entreprise ayant parcouru le plus grand nombre de kilomètres se verra récompensée.

Le challenge Crédit Mutuel récompense les plus rapides lors de l'ascension des marches de la Butte Ste Anne.

Article 2 : Organisateur

Cette manifestation sportive est organisée par le Métallo Sport Chantenay Nantes Athlétisme, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Contact : trail.urbain.nantais@gmail.com

Article 3 : Inscriptions et Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes à tous, aux coureurs licenciés FFA et non licenciés FFA.

- **Conditions de participation**

La participation à cette course, agréée par la FFA, est subordonnée à la présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), ou FF Triathlon.

- **ATTENTION ! Pour les personnes non licenciées FFA ou FF TRI : plus de certificat médical mais inscription sur le Parcours Prévention Santé de la Fédération Française d'Athlétisme.**

Avant de valider leur inscription sur le site de Time Pulse, les coureurs NON LICENCIÉS devront s'inscrire sur le site du **Parcours Prévention Santé** de la Fédération Française d'Athlétisme : <https://pps.athle.fr/>

- **Challenges Entreprise (inscriptions avant le mardi 18/10/2024 12H00)**

Chaque société désirant participer aux Challenges Entreprise devra passer par le site de notre partenaire TimePulse pour y créer un compte 'Entreprise', y inscrire ses participants avec leur certificat PPS ou licence FFA. Ces inscriptions seront closes le 15/10/2024.

- **Inscriptions**

Les inscriptions se feront exclusivement via le site de notre prestataire Time Pulse <HTTPS://www.timepulse.fr/calendrier> jusqu'au 25 octobre 2024 à 12h00 à moins que les courses ne soient déjà complètes. Il n'y a pas d'inscription possible par courrier ou téléphone, ni au retrait des dossards le jour de l'épreuve.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est à télécharger sur le site du club et à envoyer ou à présenter lors du retrait du dossard.

Renseignements :

- sur l'inscription : 09 82 39 56 49 (Time Pulse)
- sur l'organisation : trail.urbain.nantais@gmail.com

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

- Trail Urbain Nantais de 17,5km : Licenciés FFA et assimilés 15 €. Non licenciés FFA 17 €. Majoration de 2 € pour inscription à partir du 15 octobre 2024.
- Tour de Chantenay 8,4km : Licenciés FFA et assimilés 11 €. Non licenciés FFA 13 €. Majoration de 2 € pour inscription à partir du 15 octobre 2024.

Le nombre de participants au Trail Urbain Nantais est limité à 900 et à 600 pour le Tour de Chantenay. Les inscriptions seront closes dès lors que ces quotas seront atteints.

Tout participant ne prenant pas le départ de l'épreuve, ne pourra prétendre à un remboursement des droits d'inscription, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de courir.

La cession d'un dossard est possible jusqu'au 17 octobre 20H00 pour un coût de 5 euros, défalqués du remboursement de l'inscription. Deux possibilités, soit par transfert à un autre coureur, soit en reversant son dossard dans le pool des dossards libres. Contacter Time Pulse par mail : contact@timepulse.run

Article 4 : Remise des dossards

Le retrait des dossards se fera :

- Les vendredi 25 octobre de 18H00 à 20H00 et samedi 26 octobre 2024 de 14H00 à 18H00 au DECATHLON ATLANTIS de St Herblain.
- Le dimanche matin 27 octobre 2024 à partir de 8H00 à l'intérieur de la mairie de Nantes Chantenay.

Article 5 : Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et de celle de leurs préposés.

Article 6 : Règles sportives

- Chronométrage

Le chronométrage du Tour de Chantenay et du Trail Urbain Nantais se fera par un système à puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre un dossard incluant une puce électronique (ou système de chronométrage équivalent) qui sera détectée sur la ligne d'arrivée.

- Le parcours

Tour de Chantenay 8,4 km, une seule boucle.

Trail Urbain Nantais 17,7 km, une petite boucle autour de la mairie de Chantenay (1,2km), puis 2 boucles complètes.

Le plan du parcours est consultable sur le site internet du club.

En ce qui concerne le Trail Urbain, tout coureur ne finissant pas la première grande boucle dans un délai d'une heure et 10 minutes sera invité à quitter la course. S'il souhaite toutefois terminer la course sans être classé, il le fera sous son entière responsabilité.

Les suiveurs à vélo, roller ou engin motorisé sont interdits pendant l'épreuve.

L'utilisation de bâtons n'est pas autorisée.

Article 7 : Classements et lots

- Classements

Les classements seront établis pour chacune des deux courses Tour de Chantenay et Trail Urbain Nantais, ils mentionneront le sexe et la catégorie.

Le challenge Crédit Mutuel consiste à franchir les marches de la butte Ste Anne le plus rapidement. Un chronométrage spécifique y est organisé par TimePulse.

Le Challenge Entreprise dit « Challenge Métallo » récompensera l'entreprise dont les deux premières féminines et les deux premiers masculins totalisent le meilleur temps sur le Tour de Chantenay et le Trail Urbain.

Le challenge Metallo des Kilomètres récompensera l'entreprise dont les coureurs et coureuses auront cumulé le plus de kilomètres sur les 2 courses.

- **Publication des résultats**

Les résultats seront affichés dès la fin des courses sur le lieu d'arrivée. Ils seront également consultables sur les sites :

- Time Pulse

- Trail Urbain Nantais <https://www.trail-urbain-nantais.fr/>

- de la FFA <https://bases.athle.fr/asp.net/accueil.aspx?frmbase=resultats&frmtype1=Hors+Stade>

- **Lots**

Les participants, femmes et hommes, se verront remettre un lot à l'arrivée.

- **Récompenses**

La remise des récompenses aura lieu devant le hall d'entrée de la mairie de Chantenay dès l'édition des résultats. Seuls les coureurs présents pourront recevoir leur récompense. Aucun envoi ne sera fait à leur domicile.

- Les 3 premiers classés, femmes et hommes, et les premières et premiers des catégories cadet, junior, espoir, master 1 et plus se verront remettre une dotation.
- La première et le premier du Challenge Crédit Mutuel.
- La meilleure équipe du challenge entreprise dit « Challenge Métallo du Tour de Chantenay ».
- La meilleure équipe du challenge entreprise dit « Challenge Métallo du Trail Urbain Nantais ».
- La meilleure équipe du challenge entreprise dit « Challenge Métallo des Kilomètres ».

Article 8 : Sécurité

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation. La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs agréés.

La sécurité médicale sera assurée par un médecin et des secouristes de l'association La Protection Civile.

Article 9 : Ravitaillement

Tour de Chantenay 8,4km : un ravitaillement solide et de l'eau (1 seule bouteille de 50cl par participant) seront à disposition des coureurs à l'arrivée.

Trail Urbain de 17km : un ravitaillement solide et de l'eau (1 seule bouteille de 50cl par participant) seront à disposition des coureurs à l'arrivée. Un ravitaillement en eau sera organisé au kilomètre 10, pour ce ravitaillement nous invitons les athlètes à se munir d'un contenant.

Article 10 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourront apparaître, prises lors des courses sur tous les supports, y compris promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Article 11 : Force majeure et Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de décision de la Ville de Nantes, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les courses. En cas d'annulation complète, le club organisateur cherchera à indemniser les inscrits dans la mesure de ses possibilités.